

NOTICE (nomenclatures)

Question 10 - Sexe

- 1 Homme
- 2 Femme

Question 11 - Nationalité

- 1 Français
- 2 Étranger UE
- 3 Étranger hors UE

Question 12 - Niveau de formation (avec équivalent éducation nationale)

- 1 I et II Bac plus 3 et plus
- 2 III Bac plus 2
- 3 IV Niveau Bac ou équivalent
- 4 V D CAP, BEP sans diplôme
- 5 V SD Niveau CAP, BEP ou équivalent
- 6 V BIS Niveau inférieur au CAP, BEP
- 7 VI Études primaires

Question 15 - Motif d'inscription à l'ANPE

- 1 Licenciement économique
- 2 Autre licenciement
- 3 Suite à démission
- 4 Fin de CDD
- 5 Fin de mission d'intérim
- 6 Recherche d'un premier emploi
- 7 Fin de période d'inactivité
- 8 Fin de contrat aidé
- 9 Autre

Question 28 - Allocation(s) perçue(s)

- 1 Allocation de retour à l'emploi (ARE ou AREF)
- 2 Allocation de solidarité spécifique (ASS)
- 3 Allocation d'insertion (AI)
- 4 Allocation Parent isolé (API)
- 5 Allocation Veuvage
- 6 Revenu minimum d'insertion (RMI)
- 7 Allocation pour Perte d'emploi du secteur public (APE)
- 8 Allocation Travailleur handicapé (ATH)
- 9 Autre

Question 40 - Qualification ou statut antérieurs

- 10 Ouvrier non qualifié
 - 11 Ouvriers non qualifiés de type industriel
 - 12 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
 - 13 Ouvriers agricoles
 - 14 Jardinier, Autre profession liée à la nature et à l'environnement
 - 15 Personnels des services directs aux particuliers
 - 16 Autres
- 20 Ouvrier qualifié
 - 21 Ouvrier du bâtiment et des travaux publics
 - 22 Ouvrier polyvalent de maintenance et entretien
 - 23 Ouvriers qualifiés de type industriel
 - 24 Ouvriers qualifiés de type artisanal
 - 25 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
 - 26 Autres
- 30 Employé non qualifié
 - 31 Secrétaire bureautique et assimilé, Agent d'accueil et d'information (standardiste, hôtesse, ...), Agent administratif divers
 - 32 Agent de restauration, serveur et cuisinier
 - 33 Agent de sécurité et/ou de gardiennage
 - 34 Agent d'entretien et nettoyage
 - 35 Autres
- 40 Employé qualifié
 - 41 Employés administratifs d'entreprises
 - 42 Employés de commerce
 - 43 Animateur socio-culturel, Autre animateur ou éducateur
 - 44 Chauffeurs
 - 45 Autres
- 50 Professions intermédiaires, Technicien, Agent de maîtrise
 - 51 Profession de l'information, des arts et des spectacles
 - 52 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
 - 53 Techniciens (sauf techniciens administratifs ou commerciaux)
 - 54 Contremaîtres, agents de maîtrise (sauf maîtrise administrative ou commerciale)
 - 55 Autres
- 60 Cadre
- 70 Artisan
- 80 Commerçant
- 90 Profession libérale
- 100 Agriculteur exploitant
- 110 Sans qualification

41 - Secteur d'activité du dernier employeur et 70-Activité de l'entreprise (à défaut du code APE)

- 1 Agriculture, sylviculture, pêche
- 2 Industries agricoles et alimentaires
- 3 Industrie des biens de consommation (habillement, cuir, édition, imprimerie, pharmacie, parfumerie, équipement du foyer)
- 4 Industrie automobile
- 5 Industries des biens d'équipement (mécanique, électrique et électronique)
- 6 Industries des biens intermédiaires (minéraux, bois, papier, textile, métaux, combustibles)
- 7 Énergie
- 8 Construction-BTP
- 9 Transports
- 10 Commerce et réparation automobile
- 11 Commerce de gros, intermédiaires
- 12 Commerce de détail, réparations
- 13 Activités financières
- 14 Activités immobilières
- 15 Hôtels et restaurants
- 16 Activités récréatives, culturelles et sportives
- 17 Services personnels et domestiques
- 18 Activités informatiques
- 19 Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises
- 20 Assainissement, voirie et gestion des déchets
- 21 Autres services aux entreprises
- 22 Services aux particuliers
- 23 Éducation
- 24 Santé, action sociale
- 25 Administration et activités associatives

Question 72 - Forme juridique de l'entreprise (y compris profession libérale et professionnel autonome)

- 1 Entreprise individuelle
- 2 EURL
- 3 SNC
- 4 SCP
- 5 SARL
- 6 SA
- 7 SAS
- 8 Autres

Question 73 - Création/Reprise

- 1 Création
- 2 Reprise d'une entreprise
- 3 Reprise d'une entreprise en redressement
- 4 Reprise d'une entreprise après liquidation judiciaire

Question 74 - Inscription de l'entreprise

- 1 Répertoire des métiers
- 2 Registre du commerce et des sociétés
- 3 Autres

Questions 88 et 92 - Motifs de rejet de la demande ACCRE/EDEN

- 1 Défaut de viabilité
- 2 Manque de consistance
- 3 Défaut de diplôme ou titre (profession réglementée)
- 4 Inadéquation homme/projet
- 5 Défaut d'indépendance
- 6 Défaut de moyens
- 7 Défaut de prêt bancaire
- 8 Autre

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Article 22 II de la loi n° 68-690 du 31 juillet 1968 : « Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la déclaration exigée en vue d'obtenir de l'État un paiement ou avantage quelconque indu sera puni d'un emprisonnement ou d'un taux d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement. »